



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 029-242900645-20210930-DE_88_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 septembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/09/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian
MANNEVEAU Julie, pouvoirs à KERVAREC Ronan
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

Délibération N° DE 88-2021

Objet : Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable des communes de Douarnenez, Kerlaz, Le Juch et Pouldergat
Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif des communes de Douarnenez, Kerlaz et Poullan-sur-Mer
Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service DSP de l'assainissement collectif sur la commune du Juch
Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service DSP de l'eau potable du syndicat des Eaux du Nord Cap Sizun
Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif de Douarnenez Communauté

Rapporteur : Hugues TUPIN

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 rend obligatoire l'établissement de rapports annuels du service public relatif à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement où sont présentés les indicateurs techniques et financiers de chaque service.

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ces rapports ont fait l'objet d'une présentation aux Conseils d'Exploitation du 6 et 13 septembre 2021.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Hugues TUPIN, Président du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement,

Vu l'avis favorable des Conseils d'exploitation du 6 et du 13 septembre 2021,
Vu l'avis favorable du bureau du 20 septembre 2021,

Il est proposé de prendre acte des rapports annuels suivants :

- **Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable des communes de Douarnenez, Kerlaz, Le Juch et Pouldergat,**
- **Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif des communes de Douarnenez, Kerlaz et Poullan-sur-Mer,**
- **Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service DSP de l'assainissement collectif sur la commune du Juch,**
- **Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service DSP de l'eau potable du syndicat des Eaux du Nord Cap Sizun,**
- **Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif de Douarnenez Communauté.**

Les rapports sont présentés aux conseillers communautaires, qui après en avoir débattu, en prennent acte.

Fait et délibéré le 30 septembre 2021.

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

